

Rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2019

La construction du budget primitif pour l'année 2019 s'effectue dans un cadre financier de plus en plus contraint mêlé à l'incertitude d'une réforme fiscale d'ampleur à venir à compter de 2021. Le tout intervenant à un moment où un point bas semble avoir été définitivement atteint sur les taux d'intérêt.

Face à cet état de fait, la Ville fait le choix d'une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, permettant de développer les actions ayant le plus d'impact sur les conditions de vie des Gargeois et de disposer pour 2019 et les années suivantes les financements nécessaires à un très important programme d'investissement (rénovation urbaine du quartier Dame Blanche, reconstruction du groupe scolaire Moulin, Pôle Culturel, structures jeunesse, ...).

L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des estimations et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement.

Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés conformément aux obligations d'information et de présentation figurant dans la loi NOTRE de 2016 ainsi que dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022. Il est en effet prévu que ce dernier comporte les informations suivantes :

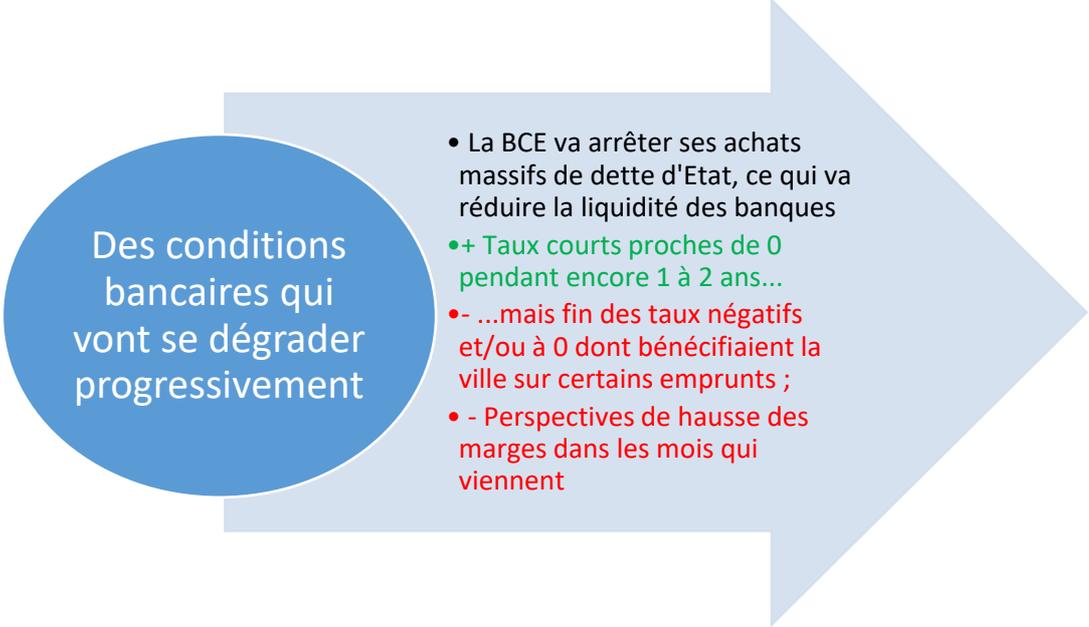
- ⇒ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- ⇒ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ⇒ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.
- ⇒ Les objectifs et les évolutions des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement annuel.
- ⇒ Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

1) Le contexte financier national

1.1 Le contexte financier sur le marché bancaire, vers la fin de l'argent bon marché ?

La ville comme, toutes les autres collectivités, va être impactée de manière plus ou moins directe par **l'évolution des marchés financiers et du marché bancaire français**. En effet, le coût de financement des collectivités dépend de celui des banques. Ce dernier étant lui-même corrélé à la politique de la BCE et au coût de financement de l'Etat français.

- ⇒ **La BCE va arrêter d'acheter de la dette publique des Etats membres** sur les marchés à partir de fin décembre 2018. Cela aura pour conséquence de faire remonter les taux courts au-dessus de 0% dans un horizon assez proche car les banques auront moins de liquidités par rapport aux deux dernières années. Pour autant, la BCE reste très prudente sur la remontée de ses taux directeurs. Elle ne prévoit aucune remontée de ses taux avant la mi 2019. Cela devrait contribuer à maintenir les taux courts proches de 0% pendant encore 1 an à un an et demi. Mais les taux négatifs de ces 24 derniers mois ne seront bientôt plus qu'un souvenir...
- ⇒ Plus préoccupant, **le niveau des marges bancaires semble quant à lui avoir atteint un point bas**. En effet, sur les deux dernières années, elles ont considérablement baissé, mettant désormais à mal la rentabilité jugée minimale par les établissements financiers. On constate en effet depuis 3 à 4 mois une stagnation des marges, voire une légère remontée. Elles ne devraient toutefois pas remonter trop brutalement car la pression concurrentielle est toujours aussi vive. Toutefois, la compétitivité des offres bancaires se déplace désormais sur d'autres terrains que les marges au sens strict : durée, phase de mobilisation, souplesse d'utilisation...



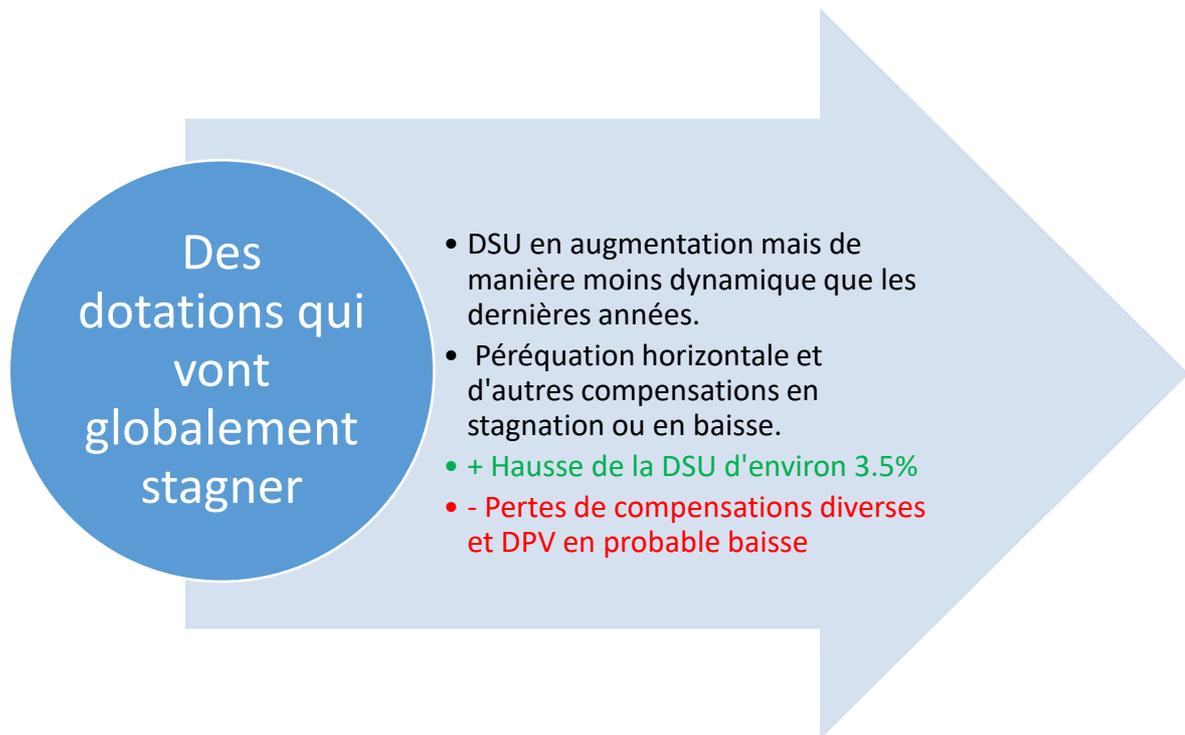
Des conditions bancaires qui vont se dégrader progressivement

- La BCE va arrêter ses achats massifs de dette d'Etat, ce qui va réduire la liquidité des banques
- + Taux courts proches de 0 pendant encore 1 à 2 ans...
- - ...mais fin des taux négatifs et/ou à 0 dont bénéficiaient la ville sur certains emprunts ;
- - Perspectives de hausse des marges dans les mois qui viennent

1.2 Des dotations globalement stables par rapport à 2018

Le projet de BP 2019 s'inscrit dans un contexte financier toujours contraint. **Le PLF 2019 s'inscrit toutefois dans la continuité de la loi de finances 2018**, à savoir une stagnation des

dotations recouvrant en réalité des jeux de vases communiquant non négligeables entre différentes subventions :



Le PLF 2019 prévoit un effort d'augmentation de la DSU de 90 M€ (contre +110 M€ en 2018 et +180 M€ entre 2014 et 2017). Toutefois étant donné que l'Etat raisonne globalement à enveloppe constante, cela signifie que d'autres parties de la DGF et d'autres compensations vont baisser. Cela devrait donc conduire à des dotations et compensations globales en stagnation par rapport à 2018.

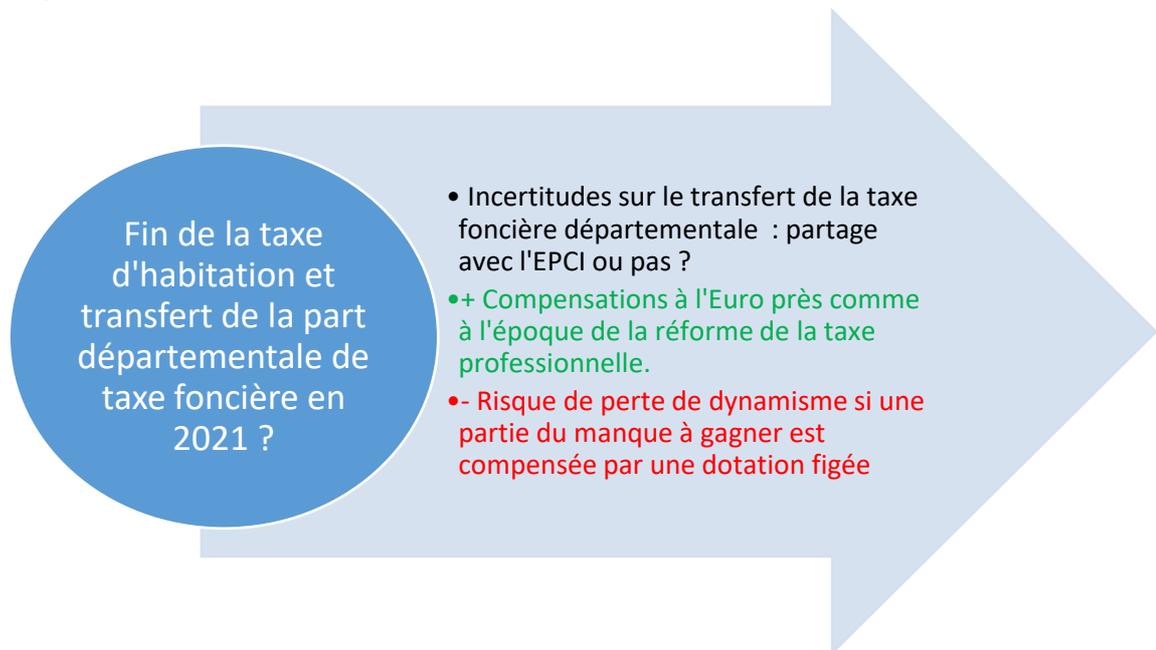
Par ailleurs, le retour à la semaine de 4 jours décidé par la ville, à l'instar de nombreuses communes, s'accompagnera de la fin du fonds de soutien spécifique. Les annonces sur le Plan Mercredi ne concernant malheureusement pas à Garges, aucune recettes nouvelles équivalentes n'est à anticiper.

1.2 Une réforme fiscale d'ampleur prévue courant 2019 pour application en 2021

Le gouvernement prévoit une réforme fiscale d'ampleur votée lors d'une loi de finances rectificatives dans le courant de l'année 2019. Pour une application véritable durant l'exercice 2021. Le projet prévoirait la suppression pure et simple de la taxe d'habitation ainsi que le transfert aux communes et EPCI de la taxe foncière départementale. Ce qui signifie **qu'à compter de 2021, le seul levier fiscal de la ville sera sur les propriétaires ménages et entreprises.**

Mais une incertitude de taille demeure à l'heure actuelle : le taux de foncier bâti du département sera-t-il partagé avec l'intercommunalité ou ira-t-il intégralement aux seules communes ?

La question centrale est de savoir si la part de foncier bâti qui sera transférée à la ville correspondra à la perte de taxe d'habitation. Si ce n'était pas le cas, une dotation figée serait octroyée pour combler la différence ; ce qui viendrait amoindrir le dynamisme des recettes fiscales pour les années à venir.



Les projections financières de la ville doivent se fonder sur l'hypothèse la plus prudente, à savoir un transfert du foncier bâti départemental partagé avec l'EPCI. Dans ce cas, la ville de Garges se verrait allouer une dotation d'environ 460 000 € afin de compenser l'ancien panier fiscal, dotation figée dans le temps.

A retenir :

Le contexte financier de 2019 et des prochaines années va être marqué par une remontée progressive des taux d'intérêt, la stagnation de ses dotations et une réforme de la fiscalité locale aux contours encore incertains.

2) Les grandes orientations budgétaires

Le budget 2019 va être marqué par la poursuite et l'amplification des dépenses d'investissements conformément aux engagements du PPI 2018/2026, ce qui va doubler voire tripler le besoin annuel d'emprunt.

Afin de trouver les montants nécessaires auprès des établissements financiers, la ville doit présenter une stratégie financière de long terme lui permettant de démontrer le maintien d'une solvabilité robuste malgré l'effort d'équipement pressenti.

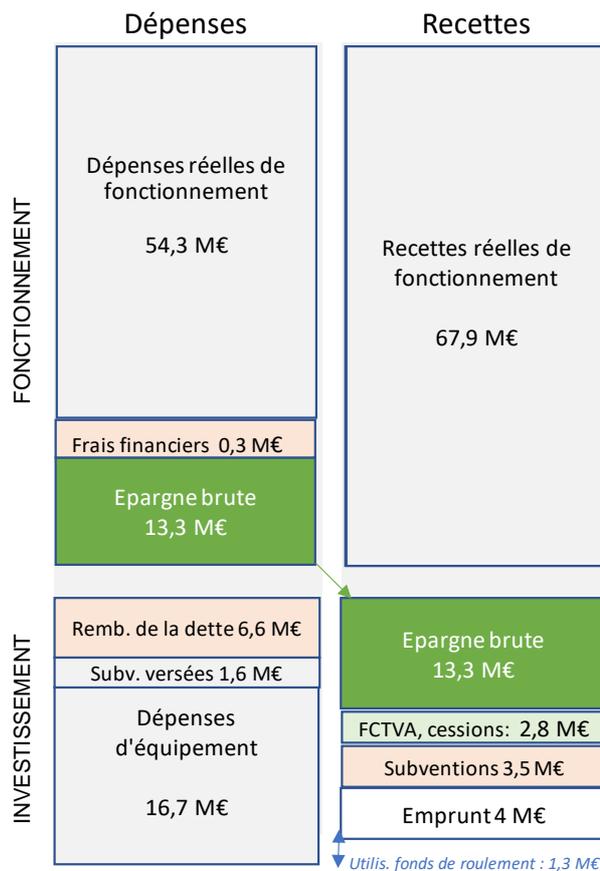
Cette stratégie financière pluriannuelle, conforme au règlement budgétaire et financier adopté en septembre 2018, est fondée sur :

- ⇒ le maintien d'une **épargne brute (ou autofinancement)** réel au-dessus des 10 M€ et/ou un niveau compris entre 12 % et 15% des recettes réelles de fonctionnement ;

- ⇒ **un taux d'endettement** ne dépassant pas à horizon 2022 130% des recettes de fonctionnement ;
- ⇒ Une **capacité de désendettement** ne dépassant pas les 10 ans ;
- ⇒ Des **dépenses réelles de fonctionnement** maintenues à une évolution limitée à l'inflation prévisionnelle.

2.1 La situation financière actuelle de la ville, un apport conséquent pour la suite :

Le **dernier compte administratif connu (2017)** présente une structure résumée de la manière suivante :



La ville présente fin 2017 un autofinancement (épargne brute) de 13.3 M€, soit 19.7% des recettes de fonctionnement. **Il s'agit d'un niveau plus que satisfaisant**, plus élevé que la moyenne des villes de la strate (12.2%). Cet autofinancement permet de couvrir près de deux fois le remboursement de la dette. Il permet par ailleurs de rembourser théoriquement l'encours de dette (38.9 M€) en 2.7 années, contre 6 années pour les villes comparables. **Soit une solvabilité attractive pour les établissements financiers.**

Ratios de solvabilité	Ville 2017	Moyenne villes de la strate (chiffres 2017, DGFiP)	Seuils d'alerte
Taux d'autofinancement brut	19,6%	12,2%	< 10%
Taux d'autofinancement net	9,9%	5,0%	< 5%
Effort d'équipement par habitant	428 €	324 €	< 150 €/hab
Taux d'endettement	54%	72,9%	> 75%/100%
Capacité de désendettement (en années)	2,7	6,0	> 10 ans

Cette situation financière est cependant un préalable incontournable si la ville veut faire face à ses futurs projets d'investissements ambitieux qui vont venir doubler, voire tripler, son besoin annuel d'emprunt et amortir les chocs des frais de fonctionnement induis par les nouveaux équipements.

2.2 Les principales hypothèses pour le BP 2019 (comparaison avec le BP 2018) :

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	Propositions BP 2019	Commentaires
Taxe d'habitation et taxes foncières	14,51 M€	14,73 M€	Evolution des bases fiscales en loi de finances 2019 estimée à +2% . Soit l'inflation probable constatée entre novembre 2017 et novembre 2018.
Compensations d'exonérations fiscales	2,09 M€	2,13 M€	+1.9% . Tient compte du réalisé 2018 et des variables d'ajustement du PLF 2019 sur les compensations fiscales.
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	28,33 M€	29,28 M€	+3.4% . Tient compte du réalisé 2018 en hausse et du PLF 2019 (+ 90 M€ de DSU au niveau national, soit +3.5 % sur la DSU gargeoise notamment).
Flux financiers en provenance de la CARPF	6,75 M€	7,59 M€	+12.4% . Instauration d'une dotation de solidarité communautaire par la CARPF de 840 k€ (nouveau pacte fiscal et financier sur 2018 à 2020).
Péréquation horizontale	6,35 M€	6,43 M€	+1.2% . Montant qui tient compte du réalisé 2018 et d'une hypothèse de stabilité des deux fonds de péréquation (FPIC et FSRIF) au niveau national.

Tarification des services	2,2 M€	2 M€	-10%. Ajustement du budgété au plus près du réalisé.
Autres recettes	6,51 M€	6,41 M€	-2%. Effet de la perte du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires du fait d'un retour à la semaine de 4 jours.
TOTAL	66,74 M€	68,57 M€	+2.7%

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	Propositions BP 2019	Commentaires
Charges de personnel	34,26 M€	34,28 M€	+0.1 %. Stabilisation globale de la masse salariale budgétée. Le réalisé sera lui en augmentation.
Charges à caractère général	16,93 M€	17,44 M€	+3.2 %. Hausse liée aux coûts induits par de nouveaux projets ainsi qu'à une anticipation des besoins au BS.
Subventions aux CCAS et associations	2,53 M€	2,63 M€	+4 %. Lié à l'augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS de 50 k€.
Contribution SDIS	0,59 M€	0,61 M€	+1.7%. Contrainte de l'inflation pour la contribution SDIS.
Frais financiers	0,49 M€	0,40 M€	-18%. Baisse liée à la persistance de taux d'intérêts bas.
Autres charges	0,81 M€	0,79 M€	-2.4%. baisse des charges exceptionnelles.
TOTAL	55,61 M€	56,15 M€	+0.9 %

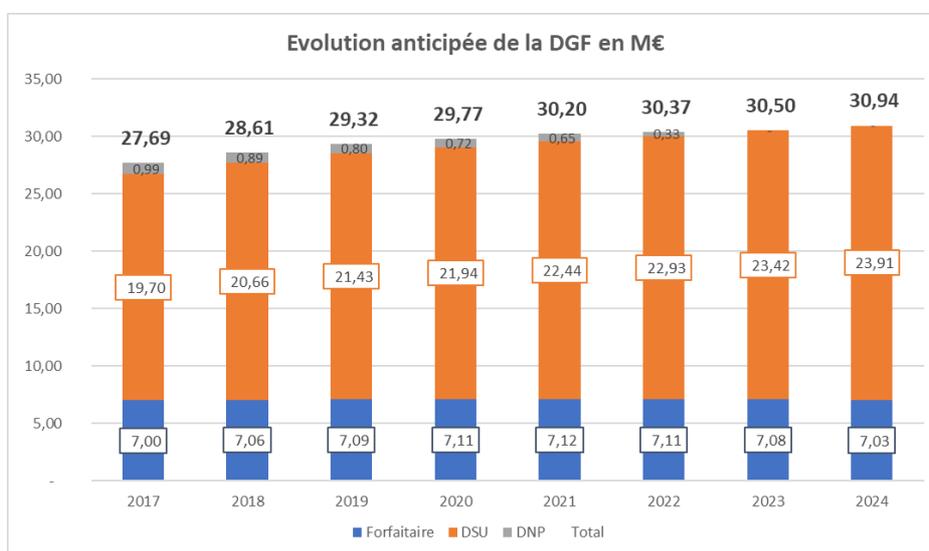
Section d'investissement	BP 2018	Propositions BP 2019	Commentaires
Dépenses réelles d'équipement hors dette	30,4 M€	34,3 M€	+13%. Montée en puissance des dépenses d'investissement de BP à BP

2.2 Le contexte financier local, les hypothèses pluriannuelles sur nos recettes et nos dépenses pour l'après 2019

La prospective financière est actualisée tous les trimestres. Elle se fonde sur une projection des réalisations en l'état des informations disponibles au moment de son actualisation. Elle est établie sur des hypothèses prudentes à la fois exogènes et endogènes, dont les principales sont listées ci-dessous :

⇒ Dotations :

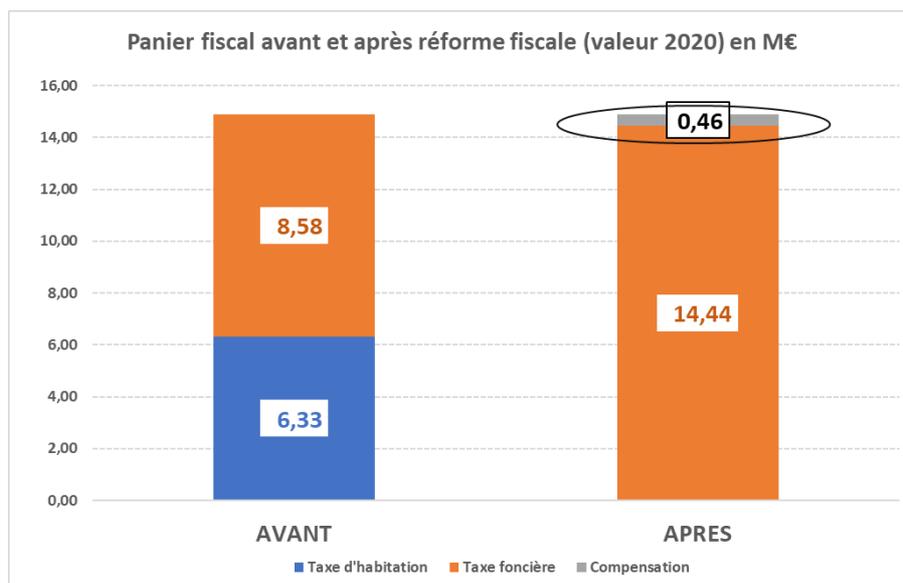
- **DSU** : hypothèse prudente de ralentissement de la progression nationale de l'enveloppe ramenée à +60 M€ après 2019 (soit les niveaux d'avant 2014). Soit une progression moyenne de DSU de +2.4%/an.
- **Autres dotations** : risque de perte de 800 k€ de DNP à horizon 2021/2022 du fait d'une pression fiscale qui devient plus faible que la moyenne. Ce risque est intégré de manière prudentielle dans la prospective.



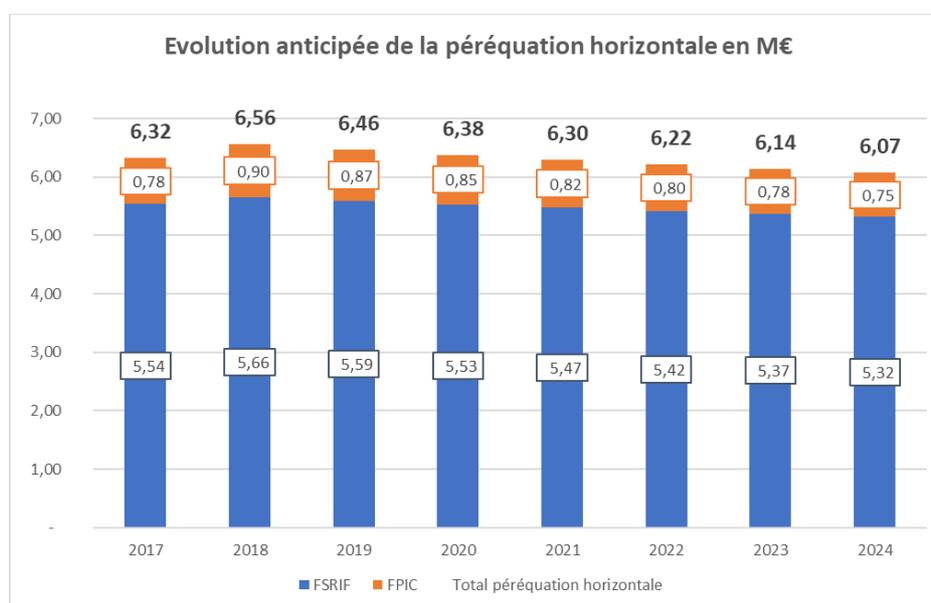
⇒ Fiscalité :

- **Taxes d'habitations et taxes foncières** :
 - Revalorisation automatique en loi de finances chaque année de l'inflation anticipée (soit +1.6%/an après 2019).
 - La réforme fiscale de 2021 qui verra la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par la part départementale de

foncier bâti est estimée de manière prudente, amenant une compensation figée estimée à 460 k€.



- **Péréquation horizontale** : la péréquation horizontale reçue au travers du fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) et au travers de fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC) devraient être en légère baisse du fait d'enveloppes désormais stabilisées au niveau national alors même que la mesure de la richesse financière de la ville progresse plus vite que la moyenne.



⇒ **Flux financiers en provenance de la CARPF :**

- **L'attribution de compensation** est stable dans le temps du fait de la loi. Elle sera amenée à évoluer en fonction des restitutions de compétences en

provenance de la CARPF. Sur 2019, la CARPF devrait restituer la compétence des voiries communautaires sur laquelle transitent les transports en communs ; Ce surcoût pour la ville sera compensé par une augmentation de l'attribution de compensation.

- La CARPF a décidé dans une délibération du 28 juin 2018 de refonte de son pacte financier et fiscal avec les communes de créer **une dotation de solidarité communautaire** à destination des communes en politique de la ville. Il s'agit d'une somme de 840 k€ garantie sur 2018, 2019 et 2020. Le montant peut toutefois être modifié à la majorité qualifiée des conseillers communautaires.

⇒ **Charges de personnel** : + 1%/an.

⇒ **Frais financiers** : hypothèses prises d'emprunts futurs de 15 et 20 ans avec des taux d'intérêts progressant de 1.5% en 2018 à 3.3% en 2022.

⇒ **Charges de fonctionnement hors personnel, frais financiers et coûts induits par les nouveaux équipements du PPI** : hypothèse rigoureuse d'une évolution limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle (+0.8%/an).

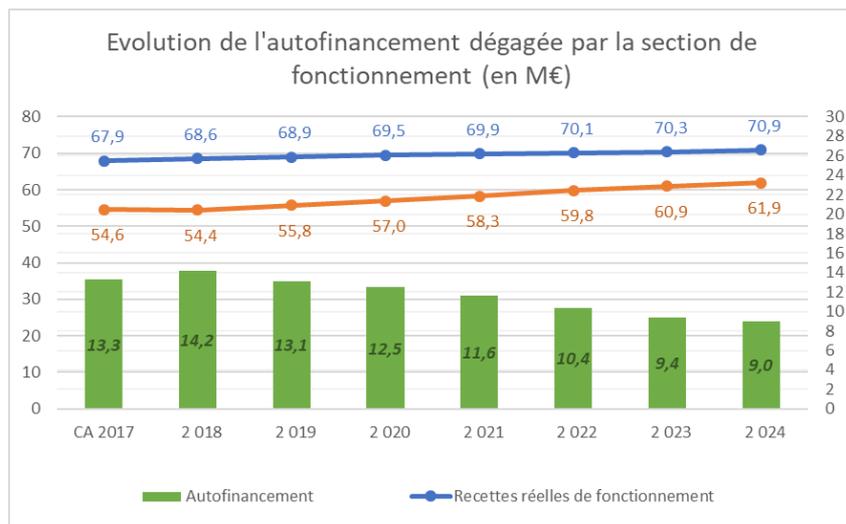
⇒ **Frais de fonctionnement induits par les équipements nouveaux du PPI** : notamment pour les équipements nouveaux et/ou qui pourraient faire doublons avec des équipements existants qui ne seraient pas cédés. Ont été pris en compte des ratios au m2 incluant des coûts de maintenance et entretien ainsi que du personnel supplémentaire qui n'auraient pas été intégrés dans la prospective RH. **Ces coûts représenteront un surplus de 2 M€ environ à horizon 2023 par rapport à aujourd'hui et sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement ;**

⇒ **Dépenses d'investissement** : les projets du PPI sont inscrits comme étant réalisés à 100%. La contrepartie étant de piloter l'emprunt pour avoir un fonds de roulement à 0.

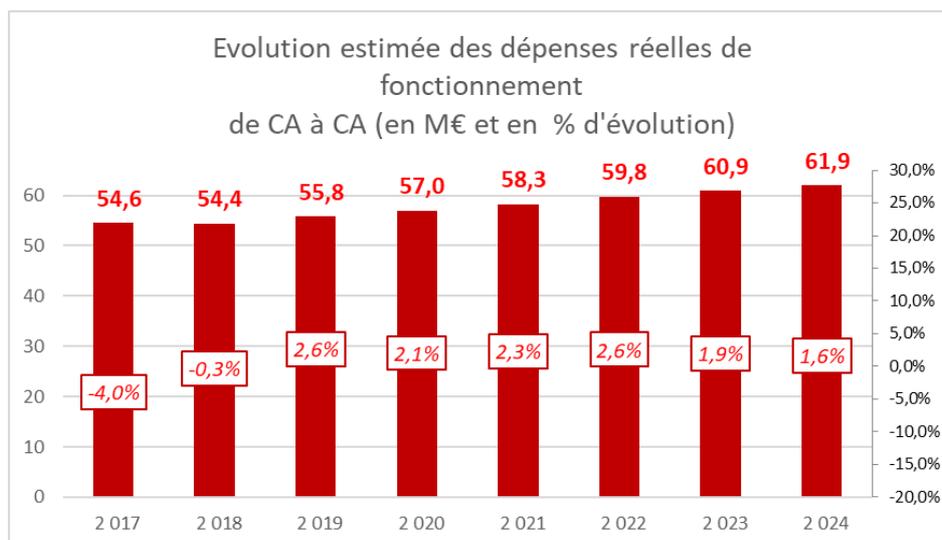
2.3 La trajectoire financière de la ville sur les prochaines années (dont l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement) :

La ville présente une trajectoire financière pour les prochaines années faisant apparaître une dégradation assumée mais maîtrisée de ses ratios. Ces derniers sont pilotés pour rester dans des limites soutenables pour les établissements financiers.

L'autofinancement baisserait du fait des coûts de fonctionnement induits des équipements du PPI (dont les frais financiers) mais dans des proportions encore soutenables. Il représenterait en fin de période 9 M€, soit toujours plus de 12% des recettes réelles de fonctionnement. Soit au-dessus des seuils critiques compris entre 7% et 10%.



Du fait des coûts de fonctionnement importants induits par les équipements à venir du PPI (Espace jeune DBO, vidéoprotection, Pôle Culturel, Halle de marché, extension de groupes scolaires, de crèches...), **les dépenses réelles de fonctionnement** anticipées de compte administratif à compte administratif sont anticipées comme devant augmenter au-delà de l'inflation prévisionnelle sur 2019/2022 :

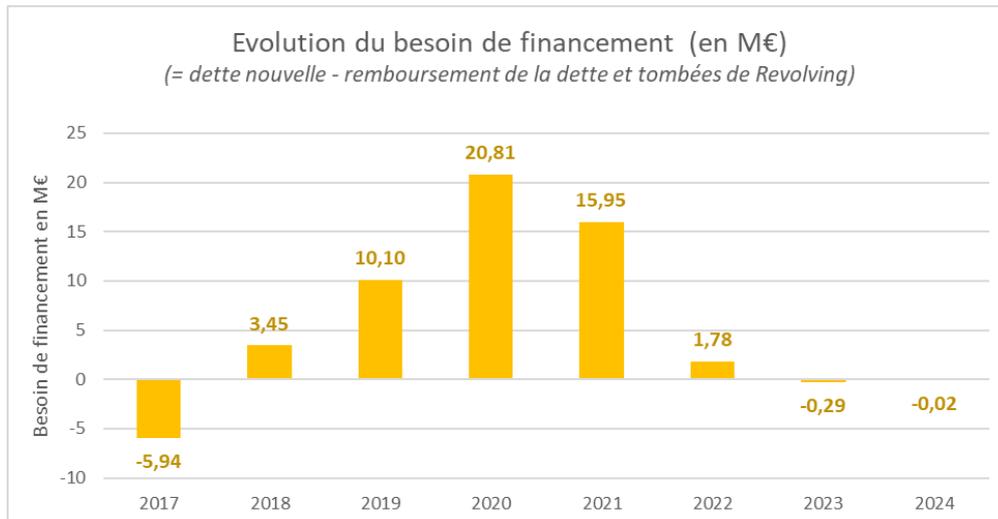


Toutefois, grâce aux efforts déjà entrepris sur 2016, 2017 et 2018 de baisse des dépenses de fonctionnement, l'évolution annuelle moyenne lissée sur les 3 derniers exercices connus restera en-dessous de l'inflation jusqu'à la période triennale 2018/2020.

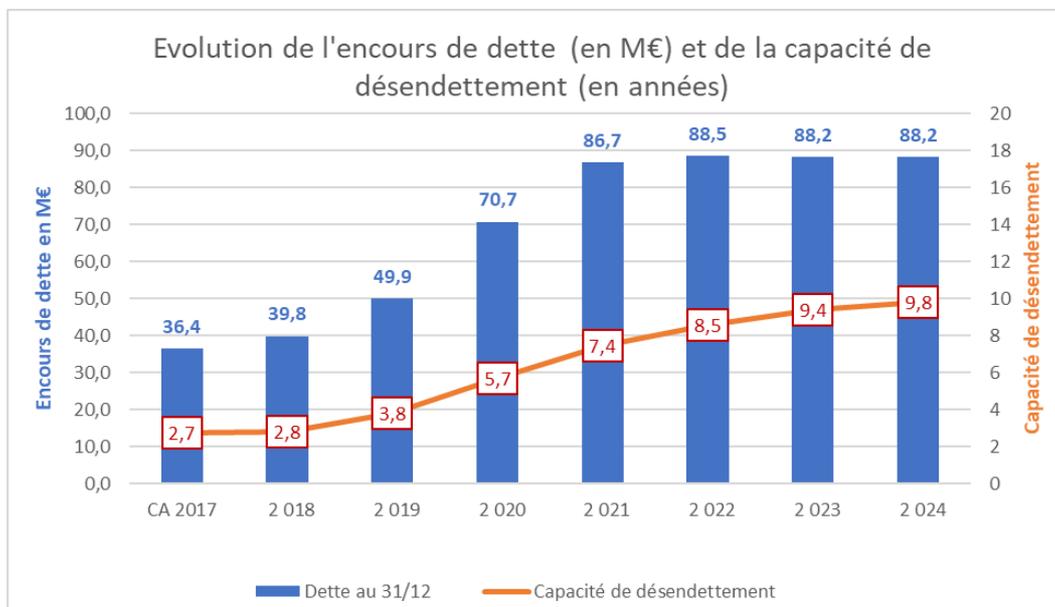
	2015 à 2017	2016 à 2018	2017 à 2019	2018 à 2020	2019 à 2021	2020 à 2022	2021 à 2023	2022 à 2024
	<i>connu</i>	<i>prévu</i>						
Evolution annuelle moyenne des dépenses réelles de fonctionnement sur 3 exercices	0,1%	-1,9%	-0,6%	1,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,0%

L'effet conjugué de la baisse de l'autofinancement et de la montée en puissance du plan pluriannuel d'investissement va engendrer, malgré les co-financements estimés, **une augmentation du besoin de financement** de la ville sur les prochaines années (2019/2021).

Après 2022, ce besoin de financement devrait être proche de 0, traduisant une stabilité de l'encours de dette.



Le pic de besoin de financement entre 2019 et 2021 va se traduire par **une augmentation de l'encours de dette** de la ville à près de 89 M€ fin 2022 pour se stabiliser par la suite. Il s'agit d'un niveau de dette élevé mais qui demeurera en-dessous du seuil de 130% des recettes réelles de fonctionnement. Par ailleurs, la solvabilité de la ville, mesurée par **la capacité de désendettement restera en-deçà du seuil des 10 années**, soit le seuil prudent fixé par le règlement budgétaire et financier de la ville, lui-même plus précautionneux que le seuil des 12 années fixé par l'Etat lors de ses contractualisations avec les 323 grandes collectivités.



A retenir :

Afin de pouvoir réaliser son plan pluriannuel d'investissement ambitieux au service des Gargeois, la ville doit démontrer une stratégie financière crédible alors même que ses besoins d'emprunts vont augmenter dans les années à venir. Celle-ci a été formalisée dans le nouveau règlement budgétaire et financier de la ville qui fixe des objectifs de ratios financiers à ne pas dépasser.

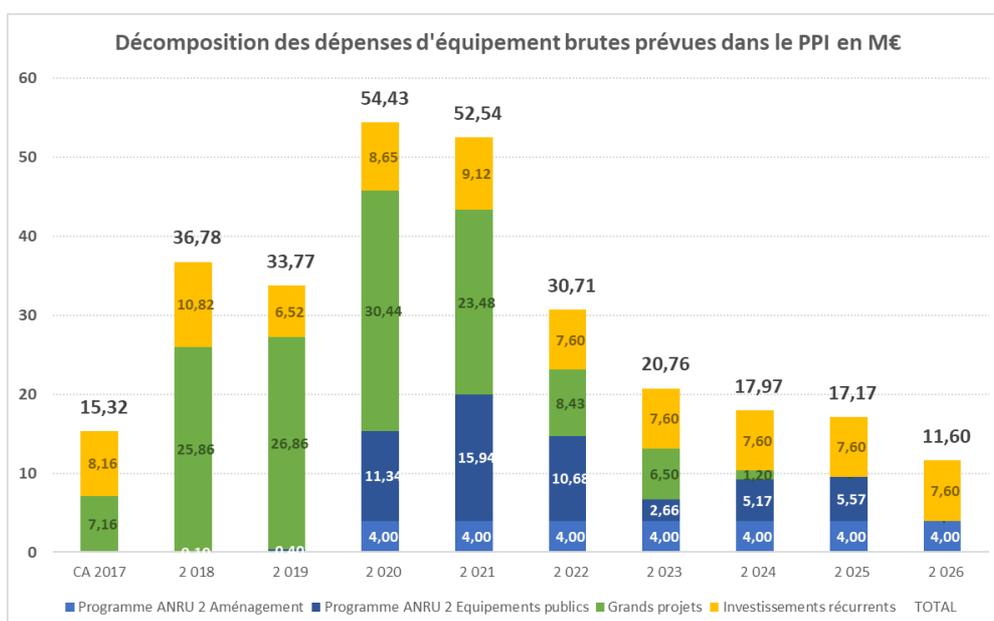
Pour respecter cette stratégie, la ville a déjà préparé le terrain en triplant l'autofinancement dégagé depuis 2014. L'ensemble des projets d'investissement contraint en effet à maintenir une section de fonctionnement la plus stable possible. Ce maintien doit impérativement se poursuivre sur les années à venir.

Le respect de ces ratios ne peut être réalisé que par un suivi pluriannuel des recettes et des dépenses qui se fonde sur une prévision très prudente de nos recettes de fonctionnement ainsi qu'une projection des coûts de fonctionnement supplémentaires induits par les équipements du PPI.

Ces orientations sont déclinées précisément dans les propositions de recettes et dépenses du BP 2019.

3) Les orientations en matière d'engagements pluriannuels

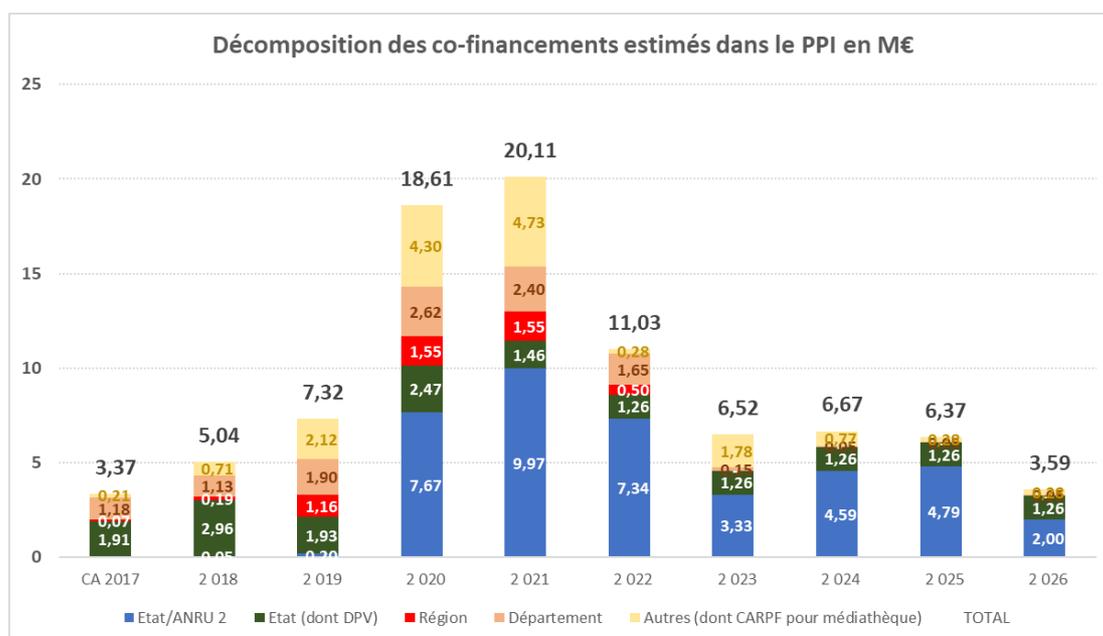
La ville est engagée pour 2019 et les années à venir dans **un effort vigoureux d'investissement** qui permettra d'améliorer significativement le service public rendu aux Gargeois. Cet engagement sera financé par l'obtention de subventions supplémentaires de la part de l'État, de l'ANRU et des autres collectivités, et par les efforts menés quant aux dépenses de fonctionnement. Cette double démarche permettra d'améliorer les conditions de vie de nos habitants sans obérer la situation financière de la Ville.



Financièrement, ces engagements devraient se traduire par un montant d'investissements récurrents compris aux alentours de 8 M€ par an. À cette somme viendra s'ajouter celle dédiée aux grands projets en cours ou à venir (Création du pôle culturel, Requalification du quartier de l'hôtel de Ville, Requalification du groupe scolaire Jean Moulin...), et notamment ceux liés à la rénovation urbaine du quartier Dame Blanche. Malheureusement, la Ville est victime des attermolements de l'État et du retard pris dans les projets des autres communes, ce qui empêche aujourd'hui d'avoir un calendrier et un plan de financement précis de ces investissements.

Le plan pluriannuel d'investissement (dont le détail est annexé au présent rapport) est par ailleurs construit sur des **hypothèses de cofinancements suivantes** :

- ⇒ Co-financements déjà obtenus et notifiés à ce jour ;
- ⇒ Hypothèse actée de subvention des projets ANRU à hauteur de 50% (contre 65% lors de la première génération).
- ⇒ Des remboursements TTC par la CARPF pour la construction en son nom de la partie médiathèque du futur Pôle Culturel (10 M€ entre 2019 et 2021).
- ⇒ Des taux de subventions entre 10% et 40% sur les autres projets (provenant principalement du Conseil départemental et régional). Ces hypothèses se fondent sur des taux de subventionnement obtenus sur des projets similaires dans un passé proche.
- ⇒ Une hypothèse forfaitaire d'une DPV à hauteur de 1.3 M€ par an, soit une enveloppe dans la tranche basse par rapport aux dernières années du fait de l'élargissement des bénéficiaires décidé dans le PLF 2019 ;



A retenir :

La ville dispose d'un plan pluriannuel d'investissement actualisé régulièrement qui permet de dissocier ce qui relève du récurrent, des grands projets, et des projets liés à l'ANRU 2. Ainsi, sur la période 2019/2024, la ville prévoit 200 M€ d'équipements, dont 66 M€ liés à l'ANRU 2, 87 M€ de grands projets et 47 M€ de récurrents.

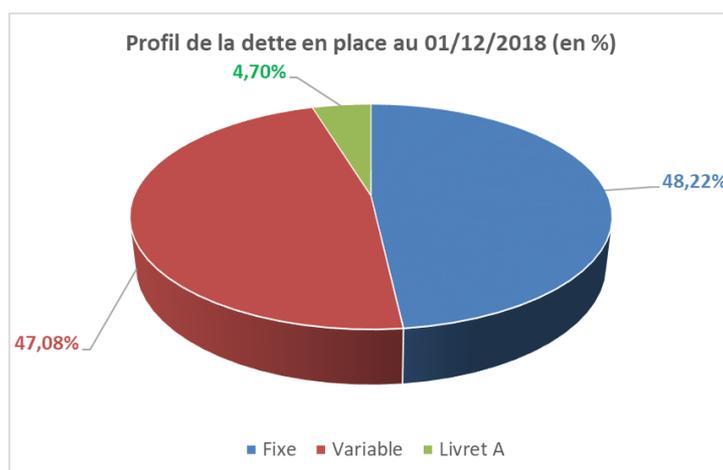
Ces engagements pluriannuels ne pourront être financés que grâce au maintien d'un autofinancement élevé mais aussi par une recherche active de co-financements afin de réduire au maximum le recours à l'emprunt pour la ville.

4) Les orientations en matière d'endettement

4.1 Caractéristique de la dette en place actuellement :

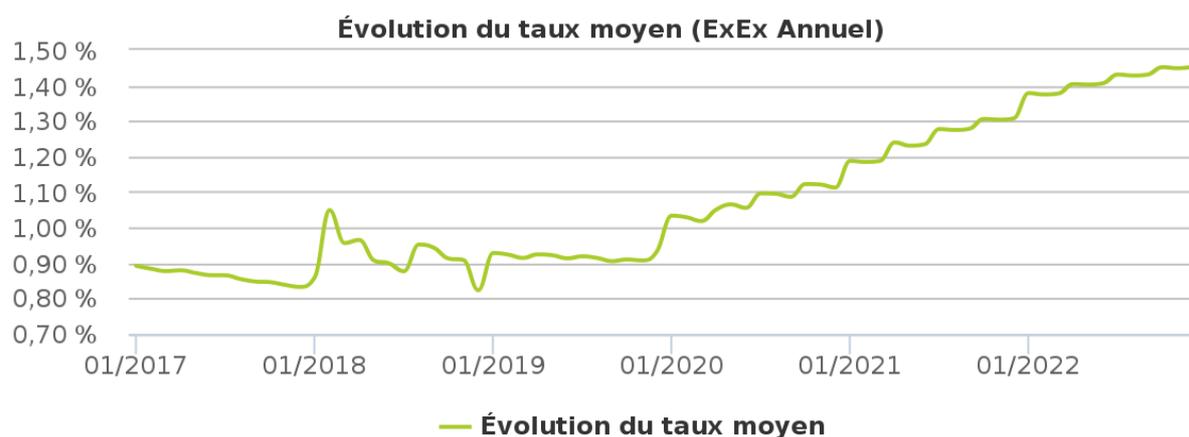
Fin 2018, avant l'emprunt afférent à l'équilibre de l'exercice, **la ville possède un encours de dette de 33.36 M€**. Cet encours de dette est caractérisé par :

- ⇒ **Un équilibre entre les taux fixes et variables** (48.2% de taux fixes et 51.2% de taux variables) ;
- ⇒ **Une grande souplesse** (des Revolving mobilisés représentant 28% de l'encours) ;
- ⇒ **Un coût toujours très bas** (un taux moyen de la dette de 0.84% contre une moyenne des villes de la strate à 2.88% fin 2017) ;
- ⇒ **Un risque de taux inexistant** (100% de la dette communale classée en catégorie 1A, soit la moins risquée).

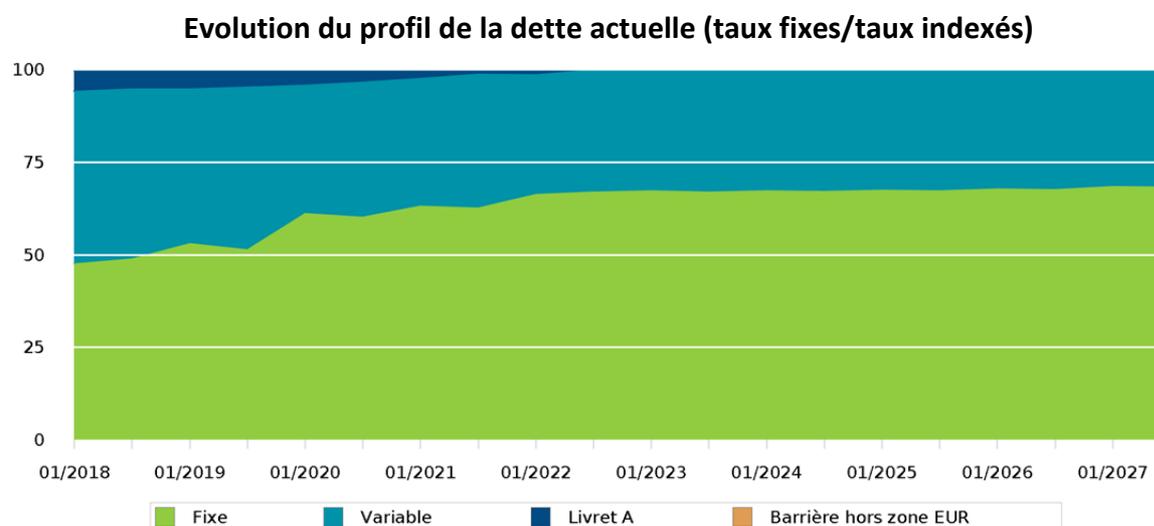


Le profil d'extinction de la dette en place fait apparaître un rythme d'extinction de la dette en place très rapide du fait des tombées importantes de plafonds sur la dette revolving. Cette durée pourra être rallongée via les nouveaux emprunts afin de la rendre plus cohérente avec la durée de vie des investissements qui seront financés.

Du fait de l'extinction des Revolving sur les 3 prochaines années, **la part de taux fixes dans l'encours actuel va remonter sensiblement** (en vert sur le graphique) sur les prochaines années, minimisant de ce fait le risque de taux en cas de remontée des indexés. En effet, sur la dette en place actuellement, le taux d'intérêt moyen de la dette ne va pas remonter dans des proportions inquiétantes (cf. graphique ci-dessous : < 1.4% jusqu'en 2023). Cette donnée devra donc inciter la ville à ne pas surpondérer la part des taux fixes dans les prochaines contractualisations bancaires au-delà de 50%/60%.



© Finance Active



4.2 Les prévisions d'emprunts pour 2018 et 2019 :

La Ville prévoit une augmentation de son endettement de **+7.8 M€** pour atteindre 38.9 M€ à la fin de l'exercice 2018.

Ce montant demeure tout à fait soutenable et bien en-dessous des ratios prudentiels fixés par l'Etat et les banques, comme l'illustrent les données suivantes :

- Ratio de désendettement : 2.7 années,

- Encours de dette : 970 € / habitant,
- Annuité : 85€ / habitant,
- Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 61%,

De plus, tous ces montants doivent être entendus comme des maximums qui devraient être minorés en tenant compte du réalisé 2018. Dans la réalité, l'emprunt d'équilibre 2018 devrait se situer à environ 5 à 6 M€. Ce qui porterait l'encours de dette fin 2017 à 36/37 M€, soit un endettement quasiment stable par rapport à fin 2017.

Pour l'année 2019, le besoin d'emprunt devrait être bien plus élevé que les dernières années du fait de la montée en puissance du programme d'investissement. Il devrait être de 18 M€, soit deux à trois fois plus élevé qu'en 2018. Ce qui porterait les ratios d'endettement à des niveaux plus dégradés quoiqu'encore soutenables.

4.3 La stratégie de gestion de dette sur 2018 et après :

La Commune poursuivra donc ses efforts qui lui permettent de disposer d'une dette saine et au coût réduit grâce aux conditions favorables obtenues dans les contrats de prêts. Le marché bancaire est aujourd'hui, en effet, encore favorable aux collectivités et présente les caractéristiques suivantes :

	15 ans	20 ans
Taux fixe proposés aux collectivités en 09/2018	1,3%/1,5%	1,5%/1,8%
Indexés + marges proposées aux collectivités en 09/2018	Euribor 3,6,12 mois + 0.5%	Euribor 3,6,12 mois + 0.6%

Dans un contexte de taux longs toujours bas avec des marges bancaires qui amorcent une remontée, la ville doit avoir une stratégie claire et équilibrée fondée sur les éléments suivants :

- ⇒ **Une pondération 50%/60% taux fixes et 40%/50% contrats à taux indexés** dans les emprunts nouveaux :
 - Pour 50%/60%, la ville contractera des taux fixes en privilégiant les taux qui seraient inférieurs aux taux d'inflation moyen estimé sur les 10 prochaines années (1.6% au 11/09/2018). Contracter des taux fixes permet de figer les anticipations actuelles de remontées des taux, en se protégeant contre une future envolée.
 - Pour 40%/50%, la ville pourrait contracter des taux indexés sur Euribor. Ce dernier est un indice variable mais sans aucun risque, car corrélé à la situation économique en zone Euro et à la politique de la BCE. Actuellement sous les 0%, il est prévu une remontée de cet indice au-delà de 0% durant l'année 2019 mais à des niveaux encore minimes. Contracter un volant encore significatif en

indexé permet à la ville de profiter des taux courts encore proches de 0% pendant encore au moins 18 mois.

- ⇒ **Un allongement modéré de la durée de vie moyenne de l'encours** de la ville afin d'avoir une dette dont la maturité est cohérente avec la durée de vie des investissements importants à venir.
- ⇒ **Une diversification des prêteurs.** La ville doit en effet tenter de tirer parti de la fin du monopole bancaire en vigueur depuis 2016 qui permet à des fonds d'assurances-vie ou de mutuelle français ou européens de prêter directement aux collectivités. Non soumis aux mêmes contraintes prudentielles que les banques, ces acteurs peuvent ponctuellement proposer des taux plus intéressants que les établissements traditionnels.

A retenir :

La ville possède une dette actuellement équilibrée entre taux fixes et indexés, combinant souplesse, sûreté et coût bien plus bas que les villes comparables. Cependant elle présente une durée de vie plus courte que la moyenne et un profil qui s'orientera naturellement vers du taux fixe.

Face aux montants d'emprunts élevés sur les années à venir (> 20/25 M€ entre 2019 et 2022), la ville devra donc privilégier une stratégie de diversification de ses sources d'emprunts et d'équilibre entre taux fixes et taux indexés afin de se couvrir contre une probable hausse des taux et des marges tout en ne passant pas à côté des taux encore bas sur les 18 mois à venir.

5) Les orientations en matière de ressources humaines

5.1 La situation au 31/12/17

Au 31/12/17, la Ville comptait 1024 agents en position d'activité (848 sur emplois permanents), dont :

- 648 fonctionnaires titulaires (628 équivalents temps plein),
- 200 contractuels occupant un emploi permanent (147,7 équivalents temps plein),
- 176 contractuels occupant un emploi non permanent (avec 418 personnes physiques différentes payées sur ces postes tout au long de l'année),

En 2017, les dépenses de personnel (y compris les intermittents) étaient de 33 272 359 €, dont 23 735 182 € au titre de la rémunération brute des agents. Les principaux éléments constitutifs de cette dernière sont :

- Les traitements indiciaires : 16 499 234€ (70%),
- Les primes et indemnités : 4 303 627€ (18%),
- La nouvelle bonification indiciaire : 518 956€ (2%),
- Les heures supplémentaires : 532 840€ (2,2%).

Au titre des avantages en nature, au 31/12/17, 31 agents bénéficiaient d'un logement par nécessité absolue de service (36 en 2016). Ce nombre est amené à décliner dans les années futures avec la nouvelle organisation des astreintes sur les sites municipaux (règlement de travail des agents logés et gardiens adopté en 2016) et la construction de nouveaux groupes scolaires sans logements.

5.2 Orientations pluriannuelles

La Ville a continué de se réorganiser, profitant de départs en retraite et en intégrant ses nouvelles missions. Elle a mis en œuvre une politique volontariste de maîtrise de ses dépenses de personnel de manière à pouvoir financer les importants investissements et créations de nouveaux services prévus dans les années à venir.

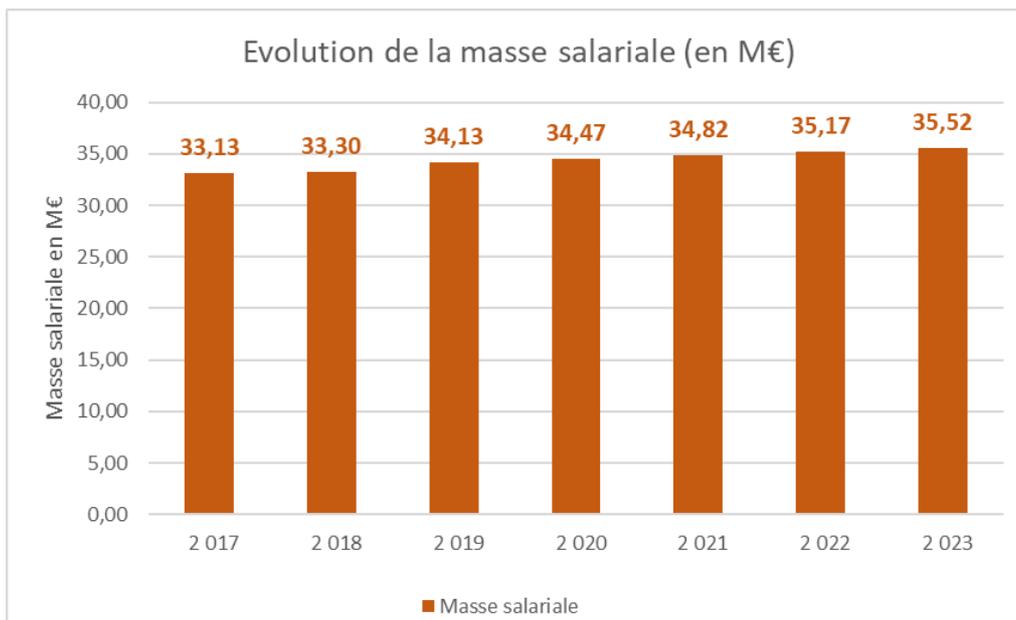
À ce titre, les dépenses de personnel tendent vers une légère augmentation d'ici à la fin de l'année 2018 par rapport au montant constaté au compte administratif 2017, liée au glissement vieillesse technicité.

Pour l'année 2019, ces éléments continueront de poursuivre leurs effets. Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de ses effectifs, de sa masse salariale et donc de ses capacités d'investissement.

Toutefois, la Ville anticipe une progression de sa masse salariale en 2019, principalement liée à la mise en place du nouveau complément indemnitaire annuel, puis une légère augmentation sur les années suivantes, du fait des mesures nationales impactant à la hausse ce poste budgétaire et des futures actions de la Ville, soit décidées en propre soit liées à des normes nationales :

- Entrée en vigueur jusqu'en 2020 du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR),
- Débats en cours et à venir sur l'évolution du point d'indice et la prise en charge d'une partie des frais de mutuelle,
- Création de nouveaux équipements publics,
- Renforcement de l'expertise de la Ville pour le suivi du programme d'investissement,

A la lumière de ces éléments, la Ville anticipe l'évolution suivante de ses dépenses de masse salariale : +0.5% entre 2017 et 2018, +2.5% en 2019 et +1%/an en moyenne pour la suite (cf. graphique ci-dessous).



5.3 Eléments relatifs à la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation de la mobilité de ses agents, et d'adaptation permanente du service public aux besoins des habitants, la Ville continue sa démarche de GPEEC .

A ce titre, un travail métier par métier a été réalisé pour identifier les compétences existantes aujourd'hui par rapport à celles nécessaires demain. Cette démarche permet actuellement de mettre en place des plans de formation individualisés au profit des agents concernés.

Afin de répondre à ces enjeux, le budget dédié aux formations (en plus de la cotisation CNFPT) connaîtra une stabilisation en 2019 après les deux années de hausse (2017 et 2018). La priorité est toujours axée sur les projets qualifiants et diplômants.

La Ville s'est également engagée dans une démarche de plan pluriannuel de recrutement, basé sur l'identification des métiers sur lesquels des embauches seront nécessaires dans les 3 ans à venir, soit du fait de départs en retraite, soit de projets de la collectivité. Pour chacun de ces métiers, des candidats internes se sont proposés, qui font l'objet de plans personnels de formation pour acquérir les compétences requises. Ceux-ci sont déjà en cours de mise en œuvre.

ANNEXE : Plan pluriannuel d'investissements 2019/2026

Libellé	Réalisé		Estimations PPI							
	2017	BP+BS 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Projets NPNRU :										
ANRU - Ecole Victor Hugo		100 000	200 000	8 800 000	9 840 000	3 000 000	0			
ANRU - Ecole Romain Rolland							660 000	5 170 000	5 570 000	0
ANRU - Centre social JB Corot					1 000 000	3 000 000	2 000 000	0		
ANRU - Espace Jeune DBN			200 000	1 800 000	500 000	0				
ANRU - Gymnase victor hugo + Boxe				740 000	4 600 000	4 680 000	0			
ANRU - Bilan aménageur HT				4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Grands projets :										
Halle DBN		100 000	1 500 000	5 000 000	0					
Ecole Jean Moulin	2 837 216	9 959 500	7 000 000	1 500 000						
Ecole Langevin		120 000	1 000 000	8 800 000	8 780 000	1 300 000				
Ecole Curie	1 473 019	251 348								
Crèche Mocaquet	845 350	48 385								
Pôle Culturel (y.c médiathèque pour CARPF)	0	2 193 000	8 800 000	11 700 000	9 580 000	0				
Espace Jeune DBO	50 950	1 156 836	1 650 000	0						
Terrain synthétique coubertin	36 197	1 725 000	0							
Garges Paysage partie 1	33 864	610 822	131 000	3 330 000	3 140 000	760 000				
Garges Paysage partie 2					860 000	1 740 000				
Petit bois Jaurès	489 711	533 460								
Hôtel de ville (y.c mobilier) et CTM	943 000	4 360 000	4 038 000							
Parvis HDV		2 080 000	1 500 000	0						
Vidéoprotection	183 960	865 000	1 000 000	110 000	120 000	130 000				
Crèche Duvivier						1 000 000	3 000 000	0		
Centre social Vieux Pays			0	0	0	2 500 000	2 500 000			
CNAREP	33 993	59 315	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000			
Maison des Langues		630 000	0	0						
Place du 19 mars								1 200 000		
Ville fleurie		616 500	60 000							
MP Eclairage Public			0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements récurrents :										
NTIC Téléphonie Applicatifs Matériels	531 000	1 011 819	693 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
NTIC Ecoles	285 700	311 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Accessibilité	0	669 607	100 000	1 552 000	1 524 000					
Voirie Rues EP cours Aires jeux enfouissement	3 250 849	3 744 000	2 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Acquisitions	13 558	530 000	525 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Espaces verts Propreté	118 000	219 000	355 500	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Investissements divers - non prévus	0	0	0	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Mobilier et Matériels	106 000	184 000	438 713	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Matériel ST et Véhicules	230 738	328 824	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Magasin + SFC	102 000	204 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Batiments scolaires	2 171 069	2 004 726	430 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Cours d'écoles	0	0	0	0	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Autres bâtiments	1 347 846	1 613 237	1 330 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Rénovation urbaine (dont solde ANRU 1)	235 455	553 000	178 000	0						
Total dépenses programme	15 319 475	36 782 379	33 774 213	54 427 000	52 539 000	30 705 000	20 755 000	17 965 000	17 165 000	11 595 000